



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Reunion : enseignement superieur

Question écrite n° 63679

Texte de la question

M Andre Thien Ah Koon attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale et de la culture, sur les consequences du manque cruel de logements universitaires a la Reunion. L'universite de la Reunion, qui deploie des efforts considerables pour favoriser les echanges d'etudiants dans le cadre du programme europeen Erasmus, n'est pas en mesure actuellement d'assurer aux etudiants etrangers l'accueil que ces derniers sont a meme de pretendre. Compte tenu, d'une part, de la volonte exprimee par les elus locaux et les responsables de l'universite de la Reunion de conférer a celle-ci une dimension internationale et, d'autre part, de l'importance des echanges culturels dans un espace insulaire, il apparait opportun de mettre en place les structures d'accueil adequates, et singulierement un nombre suffisant de chambres universitaires. Il lui demande, en consequence, de bien vouloir lui faire part des mesures qu'il entend prendre sur ce dossier.

Texte de la réponse

Reponse. - La capacite d'accueil offerte aux etudiants a la Reunion etait de 369 chambres en 1988. A la rentree 1989, une nouvelle residence universitaire de 231 chambres, financee par le conseil general, a ete ouverte. A la rentree 1991, une residence financee par l'Etat a permis de disposer de 100 chambres supplementaires et de 100 autres chambres a la rentree 1992. Une residence internationale, financee par le Feder, le conseil general, le ministere des departements et territoires d'outre-mer et le ministere de la cooperation ouvrira en 1993, ce qui portera la capacite d'accueil a 1 000 chambres, ce chiffre traduisant l'effort consenti dans ce domaine depuis cinq ans.

Données clés

Auteur : [M. Thien Ah Koon Andre](#)

Circonscription : - Non-Inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63679

Rubrique : Dom-tom

Ministère interrogé : éducation nationale et culture

Ministère attributaire : éducation nationale et culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 novembre 1992, page 5061